



LE CENTRE DE PRODUCTION D'ÉCO-MATÉRIAUX: TRAITEMENT ET VALORISATION DE TERRES ET SÉDIMENTS

Le Centre de Production d'Eco-Matériaux (CPEM) est le partenaire privilégié des entreprises de travaux du bâtiment et marins, de dépollution et de terrassement. L'Eco-innovation du centre repose sur une approche clef en main et s'impose sur le long terme en partenariat avec les acteurs de l'aménagement territorial.

Le CPEM est conçu pour revaloriser des sédiments issus d'opérations de dragage ainsi que des terres polluées issues de chantiers du bâtiment et des travaux publics. Il déploie les meilleures techniques disponibles pour transformer les déchets reçus en éco-matériaux.

Le centre respecte toutes les normes de protection de l'environnement en vigueur (Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement) et répond aux exigences strictes en matière de traçabilité.

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Dans le cadre de l'autorisation d'exploitation du CPEM classé comme ICPE, en termes d'activités aux rubriques 2517, 2516 et 2791, et en termes de substances aux rubriques 1200 et 1810.

L'objectif du CPEM est la production d'éco-matériaux élaborés à partir de Matériaux Primaires (MP). Deux types de Matériaux Primaires sont à distinguer sur le CPEM : les sédiments et les terres. Les Matériaux Primaires acceptés sur le CPEM subissent un processus de traitement étudié au cas par cas, et déterminé en fonction des exigences d'une filière de valorisation pressentie. Les éco-matériaux qui seront évacués du CPEM, ont des caractéristiques géotechniques et chimiques qui ont évolué suite aux traitements visant à leur conférer un caractère acceptable compatible avec une filière de revalorisation terrestre ou maritime prédéfinie.

CAPACITÉS DU CPEM

Le Centre de Production d'Eco-Matériaux (CPEM) est autorisé par arrêté préfectoral du 25 novembre 2013 à traiter une quantité annuelle de déchets de 160 000 m³ par an, soit 240 000 tonnes par an maximum.

TRAÇABILITÉ

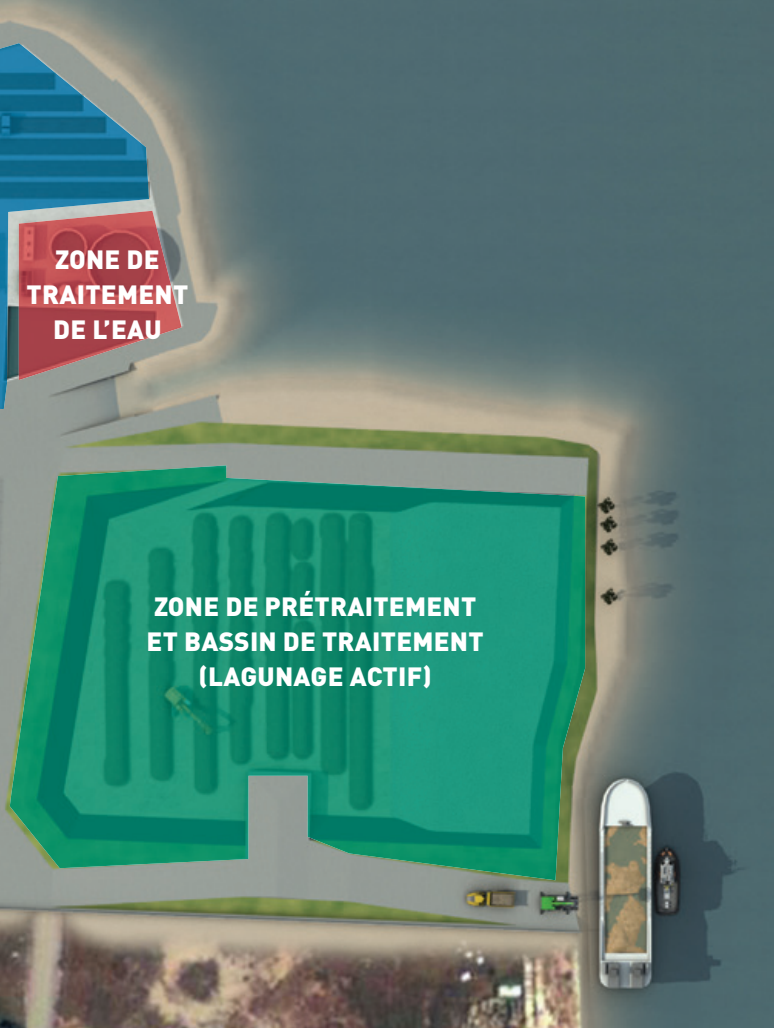
La traçabilité des matériaux est assurée par la délivrance d'un Certificat d'Acceptation Préalable puis des bons de jaugeages ou bons de pesées et Bordereaux de Suivi de Déchet. Après traitement, le client reçoit un certificat de traitement lui garantissant le traitement effectif des terres.



FUNCTIONNEMENT DU CPEM

Le CPEM est Plus particulièrement conçu, pour traiter les sédiments et les terres contaminés aux huiles minérales, éléments trace métalliques, HAP, solvants chlorés, etc.

- Les **sédiments dragués** sont criblés puis dirigés vers une lagune pour y être déshydratés et traités. Ils sont ensuite repris sur une plateforme étanche pour être transformés en Eco-Produits afin d'être valorisés dans les filières adaptée.
- Les **terres contaminées** sont réceptionnées sur les aires de stockage bétonnées, étanches où elles sont triées, criblées avant d'être traitées soit par bioremédiation soit par des traitements hydrauliques, mécaniques ou physico-chimiques.



ZONE DE PRÉTRAITEMENT ET BASSIN DE TRAITEMENT (LAGUNAGE ACTIF)

Cette zone contient une grande lagune étanche permettant d'accueillir les **sédiments** bruts par camion, par barge ou par refoulement hydraulique. La lagune permet la déshydratation des sédiments par lagunage actif, et la réalisation de prétraitement comme la correction granulométrique ou le traitement par ajout de polymères par exemple.

La lagune est constituée d'une géomembrane placée au-dessus d'un géotextile antipoinçonnant permettant de garantir son étanchéité. Un système de drainage permet l'évacuation des eaux vers deux chambres de visites à partir desquels les eaux d'infiltration et de décantation sont pompées vers l'unité de traitement des eaux.

ZONE DE TRAITEMENT DES EAUX

Sur cette zone sera mise en place une unité de traitement des eaux permettant de traiter l'ensemble des eaux du CPEM, issues de la zone de lagunage actif et des procédés et issues de l'ensemble des zones d'occupation du CPEM.

L'unité de traitement des eaux est une station de traitement physico-chimique équipée entre autre d'un filtre à sable, d'un séparateur lamellaire, d'une capacité de 50 m³/h et dimensionnée pour absorber une pluie de période de retour 20 ans.

ZONE DE TRAITEMENT ET DE STOCKAGE TEMPORAIRE

La zone de traitement et de stockage temporaire est une surface plane, étanche, recouverte de béton et équipée d'un réseau de récolte des eaux (caniveaux) connecté à l'unité de traitement des eaux via un bac de rétention.

Cette zone incorpore la zone d'installation mobile où pourraient être installés des unités mobiles de traitement et de prétraitement permettant la séparation granulométrique, la déshydratation par filtre-pressé, le traitement par immobilisation, etc.

ZONE DE RÉCEPTION

Dans cette zone, les **terres polluées** sont réceptionnées par voie d'eau ou par voie routière. L'ensemble des éléments liés à la stricte traçabilité des matériaux traités sur le centre et le suivi des opérations sont centralisés dans la zone de réception.

Cette base vie sert au dispatch, aux réceptions de matériaux et à la pesée, au suivi et à la coordination des sorties de déchets. La zone de réception est également équipée d'un lave-roue, afin de respecter la propreté de la voie publique.

PLATEFORME DE RECHERCHE: LA ZONE SCIENTIFIQUE ET EXPÉRIMENTALE

La particularité du CPEM est qu'il conjugue à la fois une unité opérationnelle sécurisée de traitement de Matériaux Primaires et une surface d'accueil dédiée aux recherches et développements scientifiques sur la thématique du dragage, du traitement et de la valorisation de sédiments tout en apportant toutes les garanties environnementales et réglementaires.

Le CPEM accueillera les expérimentations du programme de recherche et développement SEDIMED. Ce programme dont la durée est de 4 ans a pour objectif principal de réaliser des ouvrages expérimentaux prototypes d'échelle 1 fabriqués à partir de sédiments.

RÉCAPITULATIF TECHNIQUE

Exploitant	Envisan
Autorisation ICPE	Arrêté Préfectoral du 25 novembre 2013
Surface	3,4 ha
Capacité annuelle	160 000 m ³
Déchets acceptés	Terres polluées, terres excavées, déblais de terrassement, sédiments, déblais de dragage et de curage
Traitement disponibles	Déshydratation par lagunage actif Déshydratation par filtre-presse Prétraitements par séparation granulométrique (criblage, dessablage, cyclonage) Traitement biologique Traitement par lavage Traitement physico-chimique
Autres activités	Le CPEM accueille des projets de Recherche et Développement sur les sédiments
Infrastructures	Pont bascule, nettoyeur de roues, station de traitement des eaux, lagune, zone de stockage
Approvisionnement des matériaux	Par voie maritime ou par voie routière
Destination des éco-matériaux	Ouvrages et remblais routiers, modelés paysagers et anti-bruits, remblais, réensablement de plage, cimenterie, granulats marins, génie civil

CONTACT

ENVISAN AGENCE SUD

CENTRE DE PRODUCTION D'ÉCO-MATÉRIAUX (CPEM)

795, avenue de la 1^{ère} Armée Française Rhin Danube

83500 La Seyne-sur-Mer

T +33 (0)4 94 94 10 60 F +33 (0)4 94 94 47 86

Directeur Commercial Sud

Sédiments et Terres

Laurent Salabert

laurent.salabert@envisan.com

M +33 (0)6 75 20 39 63

Le contenu de ce document est donné uniquement à des fins d'information. Alors que tous les efforts ont été produits pour fournir des informations complètes et correctes, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée, en particulier concernant l'adéquation des informations pour un but particulier. En aucun cas une entreprise de Jan De Nul Group ne sera responsable pour les dommages quelconques résultant directement ou indirectement de l'utilisation ou du fait de se baser sur le contenu de la présente, même si un avis (antérieur) a été donné/reçu que de tels dommages sont possibles.